

No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

SEANCE REGULIERE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE
LA VALLEE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA
MRC, AU 630 RUE RICHELIEU, A BELOEIL, LE JEUDI 4
OCTOBRE 1984.

Etaient présents:

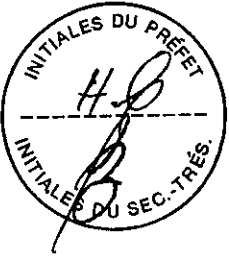
Monsieur Honorius Charbonneau, préfet
Monsieur André-Guy Trudeau, préfet suppléant
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller
Monsieur Paul Bousquet, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Michel Chapdelaine, conseiller
Monsieur René Gendron, conseiller
Monsieur Marcel Lacoste, conseiller
Monsieur André Matteau, conseiller suppléant
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller
Monsieur Jean Tanguay, conseiller
Monsieur Frédéric Trépanier, conseiller
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller
Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier et
directeur général

Etaient absents:

Monsieur Yves Ménard, conseiller (remplacé par Monsieur
André Matteau)
Monsieur Marcel Dulude, conseiller
Monsieur Claude Bégin, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 septembre 1984
3. Adoption du règlement #8-2 amendant le règlement de contrôle intérimaire
4. Présentation d'un mémoire relativement au concept d'aménagement du Canal Chambly
5. Demande d'appui pour le drainage de la Branche 31 de la rivière Amyot
6. Demande de certaines données au rôle d'évaluation de la part de Revenu Canada
7. Demande de modification au règlement de contrôle intérimaire
8. Résolution de la corporation municipale de Saint-Jean-Baptiste relativement à un site d'enfouissement
9. Point de vue de la Commission municipale relativement aux règlements d'emprunts (art. 74, Loi 125)
10. Dépôt du compte-rendu de l'assemblée du 10 septembre 1984 du Comité consultatif d'aménagement
11. Quote-part des municipalités au budget d'opération de la MRC



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ORDRE DU JOUR (suite)

12. Comité "ad hoc" d'étude du budget
13. Réunion avec le Conseil de la MRC Haut-Richelieu relativement au potentiel récréo-touristique
14. Visite du territoire de la MRC par le Conseil
15. Bordereaux des comptes à payer
16. Correspondance
17. Varia
18. Affaires publiques
19. Levée de l'assemblée

ITEM 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

84-536

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier en y apportant les modifications suivantes:

ajouter item 15a) Affichage

retirer item 11) Quote-part des municipalités au budget d'opération de la M.R.C.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE REGULIERE DU 6 SEPTEMBRE 1984

84-537

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Paul Bousquet

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du 6 septembre 1984 soit et est adopté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 3. REGLEMENT 8-2 AMENDANT LE REGLEMENT DE CON- TROLE INTERIMAIRE

84-538

ATTENDU QUE le règlement #8, règlement de contrôle interimaire, est en vigueur depuis le 22 juin 1984:

Reçu au MAM
le 12 octobre
1984

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des amendements au règlement de contrôle interimaire en ce qui a trait au site de l'aéroport de Saint-Mathieu-de-Beloëil;

Approuvé le
11 décembre
1984

ATTENDU QUE selon l'article 72 de la Loi 125, un règlement de modification à un règlement de contrôle interimaire peut être adopté;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 3. REGLEMENT 8-2 AMENDANT LE REGLEMENT DE CON- TROLE INTERIMAIRE (suite)

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'aménagement recom-
mande au Conseil de modifier le règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cet effet par
le conseiller Yves Ménard, à la séance régu-
lière du 6 septembre 1984

EN CONSEQUENCE

84-538
(suite)

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Julien Bussière
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU par le Conseil de la municipalité régionale de
comté La Vallée-du-Richelieu QUE le règlement #8-2
modifiant le règlement de contrôle intérimaire (règlement
#8), soit et est statué comme suit:

article 1

L'article 10.2 est modifié en y ajoutant un dixième alinéa
à savoir:

10.2.10. Exploitation du site de l'aéroport de Saint-
Mathieu-de-Beloeil

Pour la zone illustrée à l'ANNEXE 7.2. du présent
règlement les usages suivants sont autorisés, et
ce, conformément aux lois régissant les activités
aéronautiques:

- . distribution d'essence aux avions
- . commerce de service relié à l'aéronautique
- . restaurant
- . poste de taxis
- . hangar d'avions

La dimension minimale des lots réservés à la
construction des hangars d'avions est de six cent
cinquante (650) mètres carrés de superficie, avec
une façade de vingt-et-un (21) mètres.

article 2

L'ANNEXE est modifié en y ajoutant l'ANNEXE 8

ZONE D'EXCEPTION EN ZONES AGRICOLES

8.1. Zone du site de l'aéroport de Saint-Mathieu-de-
Beloeil

article 3

Ce présent règlement entrera en vigueur conformément à
la loi.

ADOPTE A L'UNANIMITE



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation

**ITEM 4. PRESENTATION D'UN MEMOIRE RELATIVEMENT AU
CONCEPT D'AMENAGEMENT DU CANAL DE CHAMBLY**

A la séance régulière du 2 août dernier les membres du Conseil ont tous reçu un document intitulé "Le Canal de Chambly. Concept d'aménagement, Programme de participation du public".

Puisque ce document s'inscrit directement dans le cadre de l'étude du "Potentiel récréo-touristique du milieu", dossier réalisé conjointement avec la MRC Haut-Richelieu, nous proposons au Conseil de réaliser un mémoire conjoint aux deux MRC.

Ce mémoire sera présenté lors d'audiences publiques tenues par Parcs Canada au début de novembre.

Il y aurait donc lieu selon nous d'adopter une résolution qui pourrait se lire comme suit:

84-539

ATTENDU QUE le Canal de Chambly est un élément majeur dans l'aménagement de notre territoire;

ATTENDU QU'une étude est présentement en cours, étude impliquant la problématique du canal;

ATTENDU QUE ladite étude est réalisée conjointement par les MRC La Vallée-du-Richelieu et Le Haut-Richelieu;

ATTENDU QU'il y a lieu de présenter un mémoire relativement au document réalisé par Parcs Canada: "Le Canal Chambly Concept d'aménagement, Programme de participation du public"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur André Matteau
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QU'un mémoire conjoint aux deux MRC soit réalisé afin d'être présenté lors des audiences publiques tenues par Parcs Canada sur le concept d'aménagement du canal de Chambly.

QUE ledit mémoire soit discuté avec les municipalités locales directement concernées avant d'être présenté à Parcs Canada.

ADOpte A L'UNANIMITE

**ITEM 5. DRAINAGE DU COURS D'EAU BRANCHE 31 RIVIERE
AMYOT**

84-540

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Wildor Vigeant
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté appuie la demande de certains contribuables de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Denis qui sollicitent l'intervention du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pour entreprendre à titre gratuit les travaux d'amélioration nécessaires au drainage à la Branche 31 de la rivière Amyot.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

84-541

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 6. DEMANDE DE CERTAINES DONNEES AU ROLE D'EVALUATION DE LA PART DE REVENU CANADA

ATTENDU QUE Revenu Canada a réitéré sa demande de données immobilières (matrices graphiques, rôle d'évaluation, transactions immobilières) en explicitant davantage les raisons qui motivent cette demande;

ATTENDU QUE selon les articles 78 et 79 de la loi 57 ces informations sont de nature confidentielle, les membres du Conseil, dont les municipalités relèvent du Code municipal, maintiennent la position déjà exprimée lors de la séance régulière du 1er mars 1984;

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Julien Bussièrre

ET RESOLU QUE la confidentialité des documents soit maintenue conformément à la Loi 57;

QUE le directeur général envoie une lettre à REVENU CANADA explicitant la position du Conseil de la M.R.C.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 7. DEMANDE DE MODIFICATION AU REGLEMENT DE CON- TROLE INTERIMAIRE

Il s'agit d'une demande d'amendement adressée, par madame Yvonne Denis, à la municipalité de Saint-Marc concernant le dégagement minimum de vingt (20) mètres que doit respecter un bâtiment principal, en zone verte, le long du Richelieu.

84-542

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QUE le Conseil de la M.R.C. soumette pour avis au Comité consultatif d'aménagement la demande d'amendement au règlement de contrôle intermédiaire concernant le dégagement de vingt mètres le long du Richelieu en "zone verte".

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 8. SITE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE: CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Le Conseil de la M.R.C. a pris connaissance de la résolution #209-84, adoptée par la Corporation municipale de Saint-Jean-Baptiste relativement à l'établissement d'un site d'enfouissement sanitaire, par une entreprise privée, dans les limites de cette municipalité.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

No de résolution
ou annotation

ITEM 8. SITE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE: CORPORATION
MUNICIPALE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE (suite)

Les membres du Conseil de la M.R.C. demandent au directeur général de préciser, dans l'accusé de réception, que le Conseil ne s'est pas prononcé quant à l'opportunité de réaliser un tel site, contrairement à ce qui est stipulé dans la résolution.

"attendu que la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu est favorable à l'établissement d'un site d'enfouissement sanitaire sur le territoire de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste" (rés.#209-84).

ITEM 9. POINT DE VUE DE LA COMMISSION MUNICIPALE RELATIVEMENT AUX REGLEMENTS D'EMPRUNTS (ART. 74, LOI 125)

Lors de la séance régulière du 6 septembre dernier, les membres du Conseil ont demandé au directeur général de s'enquérir de la position de la Commission municipale, et du ministère des Affaires municipales relativement aux demandes d'autorisation au Conseil de la M.R.C. pour les règlements d'emprunts conformément à l'article 74 de la Loi 125.

Après avoir contacté des représentants de ces deux organismes, madame Louise Beaulieu coordonnatrice, M.A.M., et madame Louise Cuerrier ainsi que monsieur Paul Laliberté de la Commission municipale, il en ressort clairement qu'aucune norme précise n'a été établie à ce chapitre. C'est ainsi que l'ambiguïté persiste au niveau de la définition des travaux de réfection. Toutefois, les représentants de la Commission et du Ministère sont d'avis que lorsque les travaux de réfection envisagés n'ont pas pour effet de modifier la vocation de l'immeuble ou de l'infrastructure, l'autorisation du Conseil de la M.R.C. n'est pas requise.

ITEM 10. DEPOT DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE DU 10
SEPTEMBRE 1984, DU COMITE CONSULTATIF D'AME-
NAGEMENT

Les membres du Conseil prennent connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 10 septembre 1984, du Comité consultatif d'aménagement.

ITEM 11. QUOTE-PART DES MUNICIPALITES AU BUDGET D'OPERA-
TION DE LA M.R.C.

Monsieur le conseiller Marcel Lacoste qui avait demandé par écrit au directeur général de porter le sujet à l'ordre du jour demande à ce que ledit item soit retiré afin d'être reporté à une séance ultérieure.

Monsieur Marcel Lacoste motive ce retrait de par l'absence de certains conseillers à la présente séance.

ITEM 12. COMITE "AD HOC" D'ETUDE DU BUDGET

Afin de réaliser les prévisions budgétaires pour l'année 1985.



No de résolution
ou annotation

84-543

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 12. COMITE "AD HOC" D'ETUDE DU BUDGET (suite)

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Wildor Vigeant
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin

ET RESOLU QU'un comité "ad hoc" d'étude du budget soit formé.

QUE le Comité soit formé des membres suivants du Conseil: monsieur Honorius Charbonneau, monsieur André-Guy Trudeau, monsieur Michel Chapdelaine et monsieur Marcel Dulude.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 13. REUNION AVEC LE CONSEIL DE LA M.R.C. LE HAUT-RICHELIEU RELATIVEMENT AU POTENTIEL RECREO-TOURISTIQUE

Dans le cadre de l'étude conjointe menée par les M.R.C. le Haut-Richelieu et La Vallée-du-Richelieu relativement au potentiel récréo-touristique du milieu, une rencontre est prévue entre les deux conseils des M.R.C. et le consultant afin de présenter "le bilan des tendances actuelles".

Il a été convenu que cette rencontre aura lieu le 18 octobre 1984 à la Mairie de Chambly à 20h00.

ITEM 14. VISITE DU TERRITOIRE DE LA M.R.C

Il a été convenu qu'une visite de l'ensemble du territoire de la M.R.C. aura lieu le samedi, 20 octobre 1984, soit immédiatement après une séance spéciale du Conseil prévue pour cette date.

Le but de la visite est d'analyser notre territoire en fonction des éléments d'aménagement déjà soulevés par les différentes firmes de consultants.

ITEM 15. BORDEREAUX #33-MRC ET #3-SCHEMA DES COMPTES A PAYER

84-544

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Julien Bussière
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU QUE le bordereau #33-MRC des comptes à payer, chèque #1484 à chèque #1529, au montant de 14 212.60 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier;

QUE le bordereau #3-SCHEMA des comptes à payer, chèque #047 à chèque #058, au montant de 2 923.60 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

No de résolution
ou annotation

ITEM 15A) AFFICHAGE

Monsieur le conseiller Julien Bussièrre souligne que, suite à une lettre envoyée au fonctionnaire désigné de sa ville par le directeur général concernant les enseignes portatives, la ville a pris les mesures qui s'imposent afin que lesdites enseignes soient enlevées.

Monsieur Julien Bussièrre souligne cependant que d'autres municipalités de la M.R.C. sont encore très souples quant à l'application du R.C.I. à ce chapitre et que, si ces municipalités n'apportent pas des mesures correctives, il se verra dans l'obligation de nommer publiquement les municipalités fautives.

ITEM 16. CORRESPONDANCE

- 514 28-08-84 Lettre de MONSIEUR PAUL CHARBONNEAU, de REVENU CANADA, relativement à certaines informations de leur rôle d'évaluation.
- 515 07-09-84 Lettre de MONSIEUR JACQUES HEBERT, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Marc accompagnant une résolution du Conseil afin d'amender le règlement de contrôle intérimaire.
- 516 07-09-84 Lettre de MONSIEUR JACQUES HEBERT, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Marc accompagnant une résolution du Conseil demandant l'intervention gratuite du M.A.P.A.Q. pour les Branches 20 et 21 du cours d'eau Coderre.
- 517 10-09-84 Lettre de Me PIERRE PETRIN, secrétaire-trésorier de la Corporation municipale de la PAROISSE DE SAINT-DENIS, demandant l'appui de la MRC pour le drainage de la Branche 31 de la rivière Amyot.
- 518 12-09-84 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste accompagnant une résolution du Conseil concernant un site d'enfouissement sanitaire.
- 519 17-09-84 Lettre de MONSIEUR J.H. PAGE, secrétaire-trésorier de la ville d'Otterburn Park, nous signifiant que monsieur le maire Marcel Lacoste désire porter la question des quotes-parts à l'ordre du jour.
- 520 17-09-84 Lettre de MADAME LISE GUILLEMETTE, directrice intérimaire, logement social, S.C.H.L. nous informant que le budget du programme PAREL a été porté à 73 000.00 \$ soit une augmentation de 11 000.00 \$.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

No de résolution
ou annotation

ITEM 16. CORRESPONDANCE (suite)

521 21-09-84 Lettre de MONSIEUR LAURENT OLIVIER, direc-
teur général de la ville de Mo



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

No de résolution
ou annotation

ITEM 16. CORRESPONDANCE (suite)

- 521 21-09-84 Lettre de MONSIEUR LAURENT OLIVIER, directeur général de la ville de Mont Saint-Hilaire, nous informant que la demande d'affiliation de la MRC à la cour municipale sera soumise au Conseil lors de l'assemblée du 1er octobre prochain.
- 522 24-09-84 Lettre de MONSIEUR GHISLAIN RIVERIN, BUREAU DES RENSEIGNEMENTS AGRICOLES, M.A.P.A.Q. nous informant que les travaux pour le drainage des Branches 1 et 3 du Petit Lacroix La Fabrique ont été complétés à la satisfaction du Ministère.
- 523 24-09-84 Lettre de MONSIEUR GHISLAIN RIVERIN, BUREAU DES RENSEIGNEMENTS AGRICOLES, M.A.P.A.Q. nous informant que les travaux pour le drainage du cours d'eau Branche 3A du Fossé Ménard ont débuté le 24 septembre 1984.
- 524 24-09-84 Lettre de MONSIEUR PIERRE RATE, responsable de la planification, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous informant que le projet de monsieur Fernand Bonin était à l'étude actuellement.
- 525 25-09-84 Lettre de MONSIEUR ANDRE RANCOURT, évaluateur, MORIN, ROY & ASSOC., nous donnant son point de vue quant à la confidentialité du rôle d'évaluation.

ITEM 17. VARIA

ITEM 18. AFFAIRES PUBLIQUES

Aucune question de la part de l'assemblée.

ITEM 19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE


84-545

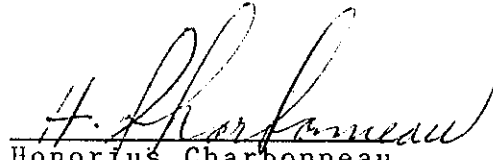
IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur René Cendron

ET RESOLU QUE l'assemblée soit levée tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Il est 21h30.


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier


Honorius Charbonneau
préfet



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation